

Reconstitution du domaine d'Ollwiller : architectes Wavre et Carbonnier

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art**

Band (Jahr): **20 (1933)**

Heft 4: **Numéro spécial de la Section romande de la FAS**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-86370>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Reconstitution du domaine d'Ollwiller

Wavre et Carbonnier,
architectes FAS, Neuchâtel

Le domaine d'Ollwiller, propriété de M. Henry Gros, ingénieur-agronome, est situé au pied du Hartmannsweilerkopf, Alsace.

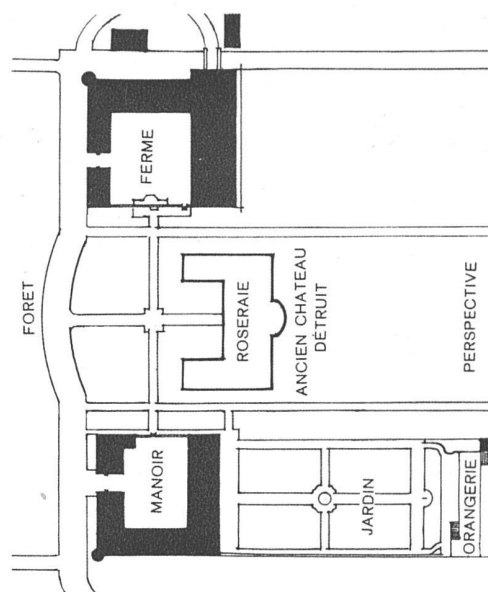
Le château, construit en 1751, et les deux groupes de bâtiments, de la ferme d'une part et des dépendances de l'autre, ont été détruits pendant la guerre par les bombardements et l'incendie.



La ferme du domaine d'Ollwiller



La cour du manoir



Plan de situation 1:2500

La reconstruction d'une nouvelle habitation sur les fondations du château détruit n'aurait donné qu'une solution mesquine, ce nouveau bâtiment ne pouvant rappeler en aucune façon par ses dimensions et sa silhouette le château ancien placé dans l'axe d'une grande perspective de jardins tracés par Le Nôtre.

Il parut préférable d'adopter le parti suivant:

- reconstruction d'une ferme moderne et complète avec forge, porcherie, etc. sur les fondations de l'ancienne ferme;

- reconstruction d'une nouvelle habitation «le Manoir» sur les fon-



Reconstruction du château d'Ollwiller, près de Sultz (Ht. Rhin)
Wavre et Carbonnier, architectes FAS, Neuchâtel



Le manoir, face latérale

dations des dépendances contenant les caves du domaine et les pressoirs.

Les deux groupes de bâtiment ainsi reconstruits sont situés symétriquement à droite et à gauche de l'axe de la perspective des jardins descendant du Hartmannsweilerkopf jusqu'à la plaine vers les pièces d'eau. Sur les ruines du château rasées à peu de distance du sol et restées apparentes, un jardin de fleurs et une roseraie ont été aménagés. Les nouveaux bâtiments gardent la silhouette générale des anciennes constructions.

Ce programme fut exécuté dans



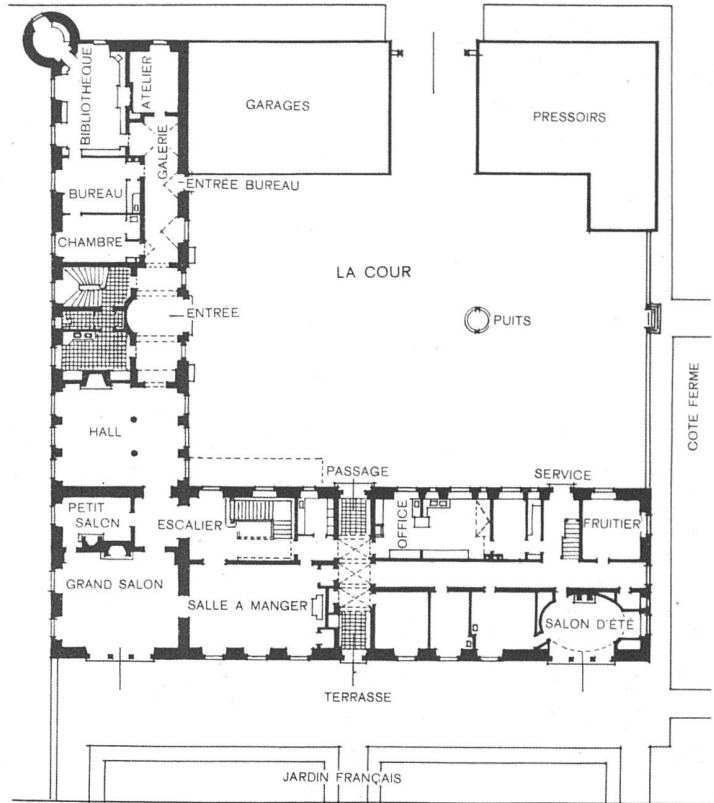
Le manoir, face sud-ouest



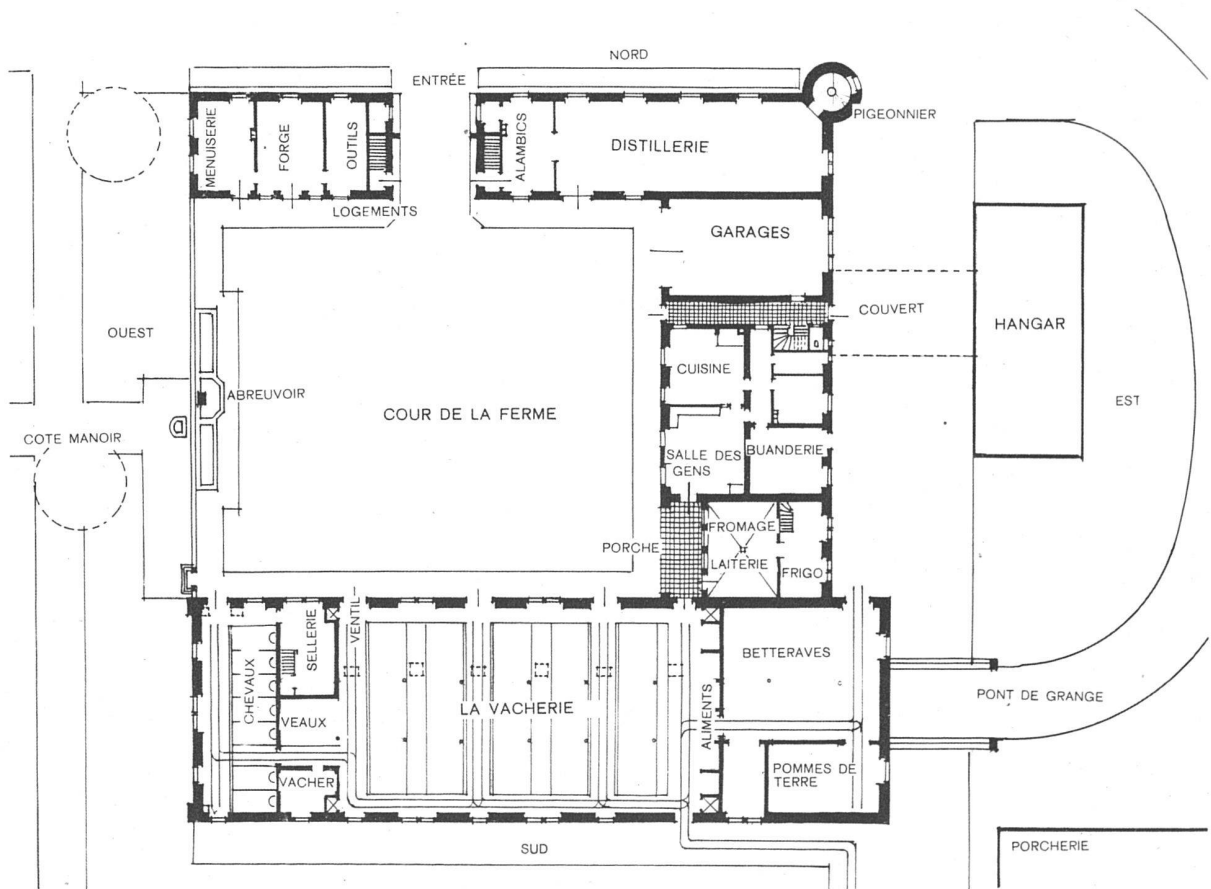
Reconstruction du château d'Ollwiller, près de Sultz (Ht. Rhin)
Wavre et Carbonnier, architectes FAS, Neuchâtel

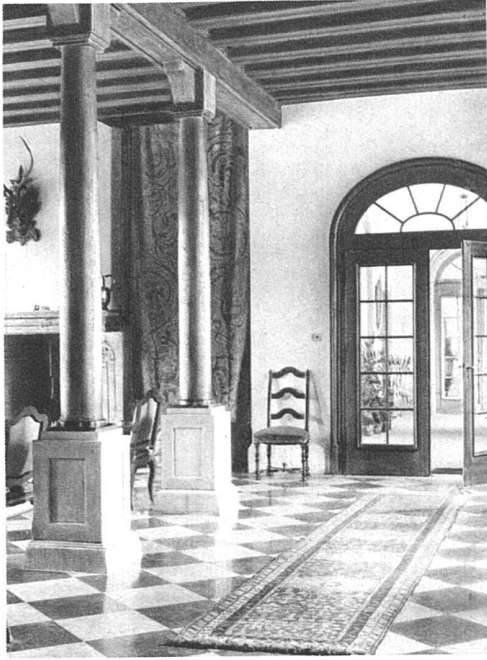
les années qui suivirent la guerre, en même temps que la reconstitution générale du domaine lui-même, forêts, vignes, vergers et pâturages.

Reconstruction du château d'Ollwiller,
 près de Sultz (Ht. Rhin)
 Wavre et Carbonnier, architectes FAS, Neuchâtel



à droite: Plan du manoir, rez-de-chaussée 1:500
 en bas: Plan de la ferme 1:500





Le hall du manoir d'Ollwiller. Le grand salon Wavre et Carbonnier, architectes FAS, Neuchâtel

Consolidation et charges.

Prêt 1er rang	1.000.000 à 4 1/2 + 1/2 amort. =	50.000
Prêt 2me rang	377.000 à 5 + 1/2 amort. =	20.735
Capital social, 310 parts	93.000 à 4 =	3.720
Subvention autonome	150.000	
	<hr/>	
	1.620.000	74.455
Impôt et assurances	3.000	
Eau, électricité, voirie	6.000	
Gérance, entretien, divers	12.305	
		<hr/>
		95.760

Le coût de construction, calculé sur le montant des comptes vérifiés, est de fr. 39.— le m³ y compris les honoraires d'architectes.

Le bloc contient

7 appartements de 1 chambre à frs. 540.- + frs. 75.- pour le chauffage
 47 appartements de 2 chambres à frs. 680.- + frs. 90.- pour le chauffage
 69 appartements de 3 chambres à frs. 840.- + frs. 120.- pour le chauffage
 2 magasins à frs. 1500.- + frs. 150.- pour le chauffage
 Total des loyers frs. 95.760, chauffage frs. 13.335.

Le chauffage central, au mazout, est installé dans les sous-sols de la maison A à l'angle sud-est.

La commune, en octroyant sa garantie à l'emprunt en 2^e rang contracté par la Société Coopérative d'Habitation, a posé diverses conditions. Les appartements doivent être loués, dans la règle, à des ménages avec au moins 1 enfant dans les appartements de 2 pièces et 2 enfants pour ceux de 3 pièces. En outre, les locataires doivent prouver qu'ils ne disposent pas d'un salaire annuel supérieur à 4500 fr. (dans la règle, 5 fois le montant du loyer). Tous les appartements ont été loués avant l'achèvement de la construction.

Murs des sous-sols en béton coffré, ceux des étages en briques de terre cuite, perforées ou creuses, combinées suivant les étages et les charges à supporter. Le mur se compose de 2 parpaings de briques de 12 cm., séparés par un matelas d'air de 5 cm. et reliés, toutes les 3 assises, par une assise de briques perforées. Planchers en poutrelles de fer, avec hourdis de terre cuite (sur les sous-sols) et de ciment (L. B.) aux étages.

Tous les sols des vestibules, cuisines et W. C. en carreaux de grès. Les chambres ont des planchers en lames de chêne (2^e choix).

Dans les passages d'entrée, les murs sont revêtus de carreaux de faïence ou d'un enduit à la « pesette ».

Tous les appartements sont pourvus d'une chambre de bains (combinée avec le W. C.), avec chauffe-eau à gaz. Il a été prévu, en outre, des amenées d'électricité permettant d'installer au gré du locataire de petits bouilleurs électriques de 20 ou 30 litres sur les éviers des cuisines. Ces bouilleurs sont mis en location par la commune et la consommation d'électricité se paie à forfait.

Chaque appartement dispose d'une petite cave et d'un galetas. Une chambre à lessive et un étendage sont installés dans toutes les maisons (pour 17 appartements au maximum).

Une petite place de jeu est aménagée, pour les enfants, dans la cour, où sont installés également des étendages. Cette cour est accessible aux voitures, par un passage à l'ouest.